

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 05 juillet 2021

N° 181/07/2021 : CONVENTION ENTRE LE GMCA ET LA COOPERATIVE IES PORTANT SUR L'ACCOMPAGNEMENT ET LE FINANCEMENT D'ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 05 juillet à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM 95 Grande Rue Sapiac à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 juin 2021.

Présents Titulaires : 39

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Axel de LABRIOLLE, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Stéphane GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 8

Mesdames, Messieurs, Jean-Martial DEJEAN à Bernard BOUTON, Colette ESNAULT à Stéphanie OLIVE, Lucie FOURNEL à Stéphane GONZALEZ, Jacques GAYRAL à Aline CASTILLO, Clarisse HEULLAND à Philippe BECADE, Sandrine LAGARDE à Rodolphe PORTOLES, Véronique LAGARRIGUE à Marie-Claude BERLY, Françoise PIZZINI à Michel WEILL.

Absent Excusé : 1

Monsieur, Michel CORNILLE.

Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa compétence de développement économique et sa politique de la Ville, le Grand Montauban a pour mission d'œuvrer à l'attractivité économique du territoire et de mettre en œuvre des actions en faveur de l'emploi.

Le Grand Montauban est engagé dans le soutien et l'animation de l'écosystème entrepreneurial territorial et porte une attention particulière au développement des entreprises de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire). Dans le cadre de sa politique de développement économique, le Grand Montauban a défini les orientations suivantes :

- Favoriser l'entrepreneuriat et rapprocher les entreprises
- Accompagner le développement des entreprises
- Aménager et gérer le territoire
- Promouvoir le territoire communautaire
- Attirer de nouvelles entreprises
- Devenir un partenaire de développement de l'aire urbaine Toulousaine

Pour cela, le Grand Montauban s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire et sur la mobilisation d'un réseau de partenaires financiers et opérationnels au niveau local, régional et national.

Parmi ces partenaires, Initiative pour une Economie Solidaire (IES) est une société coopérative d'intérêt collectif qui collecte de l'épargne citoyenne depuis plus de 20 ans, pour financer et accompagner des entreprises de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon qui placent l'utilité sociale et environnementale au cœur de leur démarche, créent des emplois et ont une activité porteuse pour le dynamisme du territoire.

Adhérente aux principes du financement solidaire et agréée entreprise solidaire depuis 2007, IES développe un outil d'épargne (la part sociale d'IES) labellisé Finansol, ce qui garantit la transparence et l'utilisation solidaire des fonds s'adressant à toute personne (citoyen ou personne morale) qui partage une autre vision de l'économie et souhaite donner du sens à son épargne. Le projet d'IES doit permettre le financement et l'accompagnement d'entreprises sur le territoire régional.

IES développe un triptyque « financement d'entreprises / épargne solidaire / mobilisation de coopérateurs dont l'objectif portant sur la création et la consolidation d'emplois locaux est compatible et complémentaire avec les objectifs du développement économique du Grand Montauban.

Ce public commun et ces objectifs convergents amènent aujourd'hui IES et le Grand Montauban à s'engager sur un partenariat ouvert et ambitieux et à proposer des modalités opérationnelles de collaboration. Le partenariat, tel que défini par la convention annexée à la présente, visant à renforcer la coopération mutuelle entre le Grand Montauban et IES, porte sur les axes suivants :

Pour IES :

- Intensifier la détection de nouveaux projets de création, de développement et de reprises d'entreprises sur le territoire du Grand Montauban en assurant notamment des permanences pour accueillir des porteurs de projet, et en participant aux actions du territoire (exemples Club des ambassadeurs, Soirée des Leaders, etc.)
- Financer en direct et sans intermédiaire des créateurs en leur permettant de couvrir leurs besoins
- Mettre en place des services d'accompagnement
- Communiquer sur les contacts réalisés sur le territoire
- Renforcer les actions auprès des membres du territoire
- Adresser un bilan annuel (décembre) comprenant les coordonnées des porteurs de projets, la nature du projet et l'état d'avancement et les partenaires sollicités ou indiqués par IES

Pour le Grand Montauban :

- Mettre à disposition de la coopérative, un bureau autant de fois que nécessaire
- Communiquer auprès de l'ensemble du Grand Montauban pour informer les publics concernés
- Communiquer auprès des partenaires les dates et lieux de ces permanences
- Assister IES dans l'organisation d'actions collectives de sensibilisation sur son territoire
- Participer à son financement à hauteur de 2 000 € par an pour les deux années à venir à compter de la date de la signature de la convention annexée (2021 à 2022)

La présente convention est consentie pour une durée de 2 ans et prend effet à compter de sa signature.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 21 juin 2021,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à conclure et à signer la convention de partenariat entre IES et le GMCA, telle qu'annexée à la présente délibération,
- autoriser le versement de la subvention de 2 000 € par an à la coopérative IES pour les années 2021 et 2022.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

12 JUIL. 2021

De sa publication et/ou affichage le :

12 JUIL. 2021

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 05 juillet 2021

Le Président,
Thierry DEVILLE



